

## DIVERS.

512 Allocation spéciale au juge en chef de la cour Suprême du Canada, pour payer les frais de voyage et autres frais encourus relativement à ses services alors qu'il fait fonction de délégué de Son Excellence le Gouverneur général. . . . .	5,000 00
513 Allocation spéciale à M. le juge Duff, pour solder ses dépenses alors qu'il assiste aux séances du comité judiciaire du Conseil privé.	2,500 00
514 Part proportionnelle du Canada dans les dépenses encourues par la Commission impériale des tombes militaires—Crédit supplémentaire probable. . . . .	500,000 00
515 Subvention pour solder les dépenses du Comité national canadien d'hygiène mentale. . . . .	10,000 00
516 Subvention pour venir en aide au <i>Dominion Council of the Girl Guides</i> . . . . .	3,000 00
517 Pour pourvoir aux dépenses de la Commission de commerce du Canada, y compris traitements et dépenses casuelles, ainsi que les paiements à faire aux membres du service civil, nonobstant les dispositions des <i>Lois du Service civil</i> ou de toutes modifications de ces lois—Crédit supplémentaire. . . . .	10,000 00
518 Pour pouvoir aux dépenses des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances dans l'intérêt de la prévention des incendies. . . . .	10,000 00
519 Archives publiques—Crédit supplémentaire. . . . .	3,250 00
520 Dépenses faites en vertu de la <i>Loi de naturalisation</i> , y compris \$2,000 pour aide supplémentaire aux écritures—Crédit supplémentaire.	17,000 00
521 Remboursement des amendes imposées par R. W. Woods, J.P., de Regina, en vertu de la <i>Loi du Service Militaire</i> , amendes remises en vertu des arrêtés en conseil du 30 novembre et du 5 décembre 1918. . . . .	301 50
523 Subvention pour pourvoir aux dépenses de l'équipe athlétique canadienne aux jeux olympiques internationaux d'Anvers, Belgique, en 1920. . . . .	15,000 00
524 Service aérien. . . . .	250,000 00
525 Pour la réorganisation du département des impressions publiques et de la papeterie par la Commission du Service civil. . . . .	17,500 00
526 Pour commémorer les champs de bataille en France et en Belgique.	500,000 00
534 Allocation provisoire pour les services intérieur et extérieur du Service civil, à payer aux personnes et catégories de personnes, en sommes et au temps que le Gouverneur en conseil déterminera. . . . .	10,000,000 00
535 Pour pourvoir à l'administration de la Loi de la Commission du commerce et de la Loi des combinaisons et des prix équitables.	70,000 00

## BUDGET PRINCIPAL.

Les résolutions suivantes sont adoptées (*Deux tiers des sommes ci-dessous*) :—

## GOUVERNEMENT CIVIL.

28 Archives publiques—	
Traitements, y compris le sous-ministre à \$6,000. . . . .	61,737 50
Dépense casuelle. . . . .	8,500 00